



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Communiqué de presse

**Projet de parachèvement de l'autoroute 19 : Le Conseil régional de l'environnement de Laval maintient sa demande malgré ce que pense la Coalition A19**

**Laval, le 25 mars 2015** – Pour le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, il est inconcevable et inadmissible que la Coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19 (A19) nous demande de faire preuve de rigueur quand le seul document que l'on a obtenu du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour faire une analyse d'un boulevard urbain est le document *Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal*.

Il est mentionné dans ce dernier à la section 3.4.2 « Cette section présente cinq grandes avenues de solution qui sont **discutées brièvement** afin de déterminer celles qui seront retenues pour la suite de l'étude et celles qui seront écartées ».

Il est regrettable de constater que le rejet d'un projet de boulevard urbain se base et se limite aux 15 pages de la section 3.4.2. La Coalition A19 n'est pas très bien placée pour parler de rigueur! À moins qu'elle ait entre ses mains des documents complémentaires que le CRE de Laval ne possède pas. Or, le CRE de Laval croit important de rendre publiques ces études et analyses au profit de tous afin de bien expliquer et faire comprendre les avantages de ce que serait un boulevard urbain au point de vue de la sécurité routière, de la fluidité, de la qualité de l'environnement et de la vie de quartier<sup>1</sup>.

Selon un article de madame Michèle St-Jacques, ing. « Le boulevard urbain met en valeur le territoire qu'il traverse tout en assurant son rôle de desserte du territoire. Il améliore la sécurité, l'esthétique et la qualité de vie du secteur. Tous les usagers du réseau routier y ont une place particulière, autant les véhicules que les piétons ou les cyclistes »<sup>2</sup>.

Certes, il est difficile de revenir en arrière, mais le MTQ aurait dû présenter ces cinq grandes avenues afin qu'une discussion plus approfondie puisse avoir lieu, et pour que collectivement, on puisse faire le meilleur choix en matière de transport dans une perspective de développement durable pour les générations présentes et futures.

Cessons de fragmenter notre territoire avec des autoroutes et engageons-nous vers des solutions innovantes et prospères !

-30-

Source : Guy Garand, Directeur général  
Conseil régional de l'environnement de Laval  
(450) 664-3503

<sup>1</sup> Ministère des Transports du Québec (2008) [Aide à la détermination des limites de vitesses sur le réseau routier municipal](#). Récupéré le 24 mars 2015; Ville de Laval (28 octobre 2013) [Nouvelles limites de vitesse à Laval](#). Récupéré le 24 mars 2015; Ministère des Transports du Québec (2015) [Carrefour giratoire](#). Récupéré le 24 mars 2015 ;

<sup>2</sup> St-Jacques, M. ing. Professeur, Département de génie de la construction, École de technologie supérieure, Université du Québec. *Analyse de quatre réaménagements géométriques de boulevards traditionnels en boulevards urbains*, 15 pages.